

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 509

Ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur alpin et de décréter les travaux de mise en forme de ces rues, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 2 768 640 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 2 768 640 \$.

- CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire faire exécuter sur son territoire des travaux d'ouverture et de mise en forme des rues, et l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout dans le secteur alpin;
- CONSIDÉRANT** que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants afin de financer ces travaux et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour se procurer ladite somme;
- CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de réaliser ces travaux;
- CONSIDÉRANT** qu'un dépôt, une présentation et un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le Règlement 509 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux de mise en forme de rues et l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, et autres aménagements se décrivant comme suit, à savoir :

Description des travaux

Ouverture des rues

PARTIE 1.0 Général

Organisation de chantier (3% du coût des travaux)	150 000 \$
Sous-total :	150 000 \$

PARTIE 2.0 Terrassement

Déboisement	43 050 \$
Décapage et essouchage	60 000 \$
Mobilisation et démobilisation des équipements de dynamitage	5 000 \$
Déblai 1 ^{ère} classe incluant mise en place dans les remblais ou disposition sur les terrains	235 290 \$
Déblai 2 ^e classe incluant la mise en place dans les remblais et sur les terrains	49 680 \$
Déblai 1 ^{ère} classe incluant la mise en place dans les remblais ou disposition sur les terrains	200 000 \$
MG 112 pour remblai des tranchées de roc	150 000 \$
Membrane type III pour parois des tranchées de roc ou pour infrastructure	3 000 \$
Sous-fondation en MG 112	225 000 \$
Fondation en MG 20	176 000 \$
MG 112 pour remblai sous la conduite d'égout	6 000 \$
Emprunt classe B	67 500 \$
Sous-total :	1 370 520 \$

PARTIE 3.0 Infrastructures d'eau et d'égout

Conduite d'eau potable	135 000 \$
Vanne	28 000 \$
Borne-fontaine incluant l'accès en classe B et surface en MG 20 et le ponceau pour fossé	60 000 \$
Branchement de services d'eau potable	45 100 \$
Conduite d'égout sanitaire	138 000 \$
Branchement de services d'égout sanitaire	38 500 \$
Regard d'égout sanitaire	97 500 \$
Raccordement au réseau existant	2 000 \$
Sous-total :	544 100 \$

PARTIE 4.0 Gestion des eaux pluviales

Ponceaux incluant la parafouille, les extrémités biseautées, la mise en place, l'assise, l'enrobage et le remblai à l'infrastructure	82 500 \$
--	-----------

Empièrrement des ponceaux	12 000 \$
Empièrrement des fossés latéraux	140 000 \$
Aménagement des bandes riveraines avec ensemencement	14 875 \$
Sous-total :	249 375 \$

PARTIE 5.0 Travaux divers

Ensemencement H-1	36 000 \$
Sous-total :	36 000 \$
Coût des travaux :	2 200 000 \$
Imprévus (5 %) :	220 000 \$
Coût des travaux :	2 420 000 \$
Honoraires professionnels :	140 000 \$
	* 2 560 000 \$
Taxes nettes (± 5 %) :	128 000 \$
Frais de financement (3 %) :	80 640 \$
TOTAL :	2 768 640 \$

* Le tout suivant l'estimé en date du 22 décembre 2020 préparé par **Mme Marie-Pierre Tremblay, ingénieur pour WSP**, lequel est joint en annexe « A » et fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 768 640 \$ y compris les incidents, frais inhérents, contingences, honoraires professionnels, frais légaux, frais de financement et imprévus normaux.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédant peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 5

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter par billets une somme maximale de 2 768 640 \$, remboursable en 20 ans.

ARTICLE 6

Les billets, d'une valeur maximale de 2 768 640 \$ seront remboursés en 20 ans, seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 7

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité. Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 8

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 2 768 640 \$ découlant des travaux décrits à l'article 2, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 9

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant toute contribution, revenus ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 18^e jour du mois janvier 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

LE MAIRE,

CATHERINE MORISSETTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL,

DANIEL HUDON

ANNEXE A



Cliant: **Municipalité de Saint-David de Falardeau**

Projet: Développement de nouvelles rues - Secteur rue de Banff au Valinouet
201-07007-00

Estimation des coûts - Concept

2020-12-22					
Item	Nature des travaux	Quantité	unité	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1.0 Général					
1.1	Organisation de chantier	1	global	150 000,00 \$	150 000,00 \$
2.0 Terrassement					
2.1	Déboisement	28 700	m²	1,50 \$	43 050,00 \$
2.2	Décapage et essouchage (±600mm)	15 000	m²	4,00 \$	60 000,00 \$
2.3	Mobilisation et démobilisation des équipements de dynamitage	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.4	Déblai 1ere classe incluant la mise en place dans les remblais ou disposition sur les terrains	10 695	m³	22,00 \$	235 290,00 \$
2.5	Déblai 2e classe incluant la mise en place dans les remblais et sur les terrains	6 210	m³	8,00 \$	49 680,00 \$
2.6	Déblai 1ere classe (tranchée conduite) incluant la mise en place dans les remblais ou disposition sur les terrains	5 000	m³	40,00 \$	200 000,00 \$
2.7	MG 112 pour remblai des tranchées de roc	5 000	m³	30,00 \$	150 000,00 \$
2.8	Membrane type III pour parois des tranchées de roc ou pour infrastructure	1 000	m²	3,00 \$	3 000,00 \$
2.9	Sous-Fondation en MG 112, 600mm	7 500	m³	30,00 \$	225 000,00 \$
2.10	Fondation en MG 20, 300mm	3 200	m³	55,00 \$	176 000,00 \$
2.11	MG 112 pour remblai sous la conduite d'égout	200	m³	30,00 \$	6 000,00 \$
2.12	Emprunt classe B (tumulux au-dessus de la conduite d'égout)	4 500	m³	15,00 \$	67 500,00 \$
3.0 Infrastructures d'eau et d'égout					
3.1	Conduite d'eau potable 150mm incluant tous les accessoires et le fil traceur	1 080	mètre	125,00 \$	135 000,00 \$
3.2	Vanne 150mm	8	unité	3 500,00 \$	28 000,00 \$
3.3	Borne-Fontaine incluant l'accès en classe B et surface en MG20 (200mm) et le ponceau 450mm pour fossé	6	unité	10 000,00 \$	60 000,00 \$
3.4	Branchement de services d'eau potable 25mm tout inclus	41	unité	1 100,00 \$	45 100,00 \$
3.5	Conduite d'égout sanitaire 250mm	1 200	mètre	115,00 \$	138 000,00 \$
3.6	Branchement de services d'égout sanitaire 150mm	35	unité	1 100,00 \$	38 500,00 \$
3.7	Regard d'égout sanitaire 900mm	13	unité	7 500,00 \$	97 500,00 \$
3.8	Raccordement au réseau existant	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
4.0 Gestion des eaux pluviales					
4.1	Ponceaux incluant la parafouille, les extrémités biseautées, la mise en place, l'assise, l'enrobage et le remblai à l'infrastructure	150	m	550,00 \$	82 500,00 \$

Cliant: **Municipalité de Saint-David de Falardeau**

Projet: Développement de nouvelles rues - Secteur rue de Banff au Valinouet
201-07007-00

Estimation des coûts - Concept

2020-12-22					
Item	Nature des travaux	Quantité	unité	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
4.2	Empierrement des ponceaux calibre 200-300mm avec membrane type V	300	m²	40,00 \$	12 000,00 \$
4.3	Empierrement des fossés latéraux calibre 200-300mm avec membrane type V	3 500	m²	40,00 \$	140 000,00 \$
4.4	Aménagement des bandes riveraines avec ensemencement H-3 et aulnes rugueux	500	m²	29,75 \$	14 875,00 \$
5.0 Travaux divers					
5.1	Ensemencement H-1 sur 100mm de terre végétale (talus de route)	12 000	m²	3,00 \$	36 000,00 \$
				Sous-total:	2 200 000,00 \$

Imprévu (10%): 220 000,00 \$

Marie-Pierre Tremblay, ing. #129965


2020-12-22

Grand total: 2 420 000,00 \$

Ingénierie et Environnement :	50 000,00 \$
Surveillance des travaux:	45 000,00 \$
Étude géotechnique:	25 000,00 \$
Contrôle des matériaux en chantier:	20 000,00 \$

Grand total incluant les frais d'honoraires: 2 560 000,00 \$